

Décisions du Conseil municipal du 12 septembre

◆ **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mond'Arverne**

Compte tenu de l'avancée dans la définition du projet de PLUi, une nouvelle version du PADD a été élaborée. Le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD, autour de 4 grands axes : un territoire vécu et attractif, un territoire solidaire et connecté, un positionnement économique à conforter, et un territoire durable et résilient. Il a également proposé la mise en place d'une commission « mobilité » au sein de Mond'Arverne Communauté.

◆ **Approbation du Document d'information Communal sur les Risque Majeurs (DICRIM)**

Présentation et approbation du DICRIM qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

◆ **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

En complément du DICRIM, la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de partenaires en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

◆ **Désignation d'un correspondant « incendie et secours » communal**

Désignation de Sylvie Coupat, adjointe à la communication. Missions : Interlocutrice privilégiée du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies...

◆ **Facturation de la redevance d'occupation du domaine public à Orange**

Fixation au tarif maximum du montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2022 - Total : 3 115 €.

◆ **Fixation de prix de vente de :**

- **l'immeuble « micro crèche/anciens logements école »** : Suite à l'évaluation rendue par le service des Domaines le 16/08/2022, le Conseil municipal autorise la vente de ce bien au prix de 225 000 €.

- **l'ancien local des pompiers de Gergovie (cadastré Ab 165 - rue Vercingétorix)** : Suite à un appel à candidatures, réception d'une offre d'achat à 6 600 €.

◆ **Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites du CDG63 pour 2023/2025**

Préparation des dossiers retraite des agents communaux pour un montant annuel de 450 €.

◆ **Reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif**

Cf. article « Gestion des cimetières » lettre d'information d'octobre 2022.